

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 10 JANVIER 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 14/12/2023 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société SONALP (05000 GAP), pour le lot n°1, est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord-cadre à bon de commandes pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle, lot n°1 : Salle de spectacle du Quattro, avec la Société SONALP (05000 GAP).

Article 2 :

Le montant total des prestations est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°1 : Location de matériels techniques scéniques et de personnels techniciens intermittents des activités du spectacle au profit de la salle de spectacle Le Quattro

Période	Minimum annuel HT	Maximum annuel HT
1	00,00 €	110 000,00 €
Total	00,00 €	110 000,00 €

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget Quattro.

Article 3 :

La durée de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de la date d'accusé de réception de la notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur du Quattro sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 10 JANVIER 2024

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 10.01.2024

Publié ou notifié le : 10.01.2024

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_01_4
Objet :	MAPA 2 - Accord-cadre à bon de commandes pour la location de matériels techniques, de matériels scéniques, de personnels techniques intermittents des activités du spectacle, lot n°1 : Salle de spectacle du Quattro, avec la Société SONALP (05000 GAP).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-10 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240110-D2024_01_4-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240110-D2024_01_4-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13754.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240110-D2024_01_4-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 janvier 2024 à 15h55min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 janvier 2024 à 15h55min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 janvier 2024 à 15h57min37s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	10 janvier 2024 à 15h57min42s	Reçu par le MI le 2024-01-10

